

InFOuest P

la force syndicale

22

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin d'information de l'Union Départementale CGTFO des Côtes d'Armor

N°56 Déposé le 17/01/2013

SOMMAIRE :1- Edito 2- communiqués de grève 10 septembre 3-Non Madame Le Branchu 4-l'austérité 5-Tract: Loi dite de sécurisation 6-Retraites tout recul est inacceptable 7-Gad on en parle au CESER 8- La vie de l'organisation



A méditer:

« Il n'est pas de sauveur suprême » (paroles de l'internationale). Les organisations syndicales ne sont pas doter de super pouvoirs mais de la force revendicative de ses adhérents et du mandat tenu par leurs délégués.

Que la FORCE soit avec vous!

Réflexion du militant Jean Louis
ABAUTRET Sec.UL de Loudéac



Pour défendre nos droits, notre protection sociale et nos retraites.

Un mot d'ordre :

Stop à l'austérité ! Augmentation générale des salaires!

Grève interpro le 10 sept 2013

L'UD Force Ouvrière organise le rapport de force et de résistance et son congrès des syndicats le 18 oct 2013, salle Bagatelle à Plérin.

Camarades syndicalistes des Côtes d'Armor et d'ailleurs, bonne été, prenez des forces, car la rentrée sera chaude! Comme vous allez le lire mon édito est similaire à mon appel du mois de janvier, mais c'est à cause du changement de cap avec les problèmes de boussole du gouvernement. Alors, disons que rien n'est inéluctable, l'abrogation des textes des politiques de rigueur issue du capitalisme c'est possible!

Partout le syndicalisme libre et indépendant s'organise et résiste contre l'esclavage, le dumping. ...! Vivre mieux, avec la retraite à 37.5, la protection sociale, les congés payés, c'est possible ! L'émancipation des travailleurs unis en syndicat fédéré avec leurs bourses du travail fera reculer les oppresseurs.

Le bureau de l'UD 22, faisant le bilan de l'inutile conférence sociale de juin 2013, a martelé son opposition à la loi 2008, dite de représentativité syndicale, il a martelé son opposition à la loi sur la flexibilité issue de l'Ani du 11 janvier, il a martelé son opposition au projet corporatiste du gouvernement qui veut inscrire dans la constitution la place des organisations syndicales.

Jamais à FO nous n'accepterons d'être des syndicalistes subsidiaires de tel parti ou de telle gouvernance. **Unis par des revendications claires**, nous construisons le rapport de force qui nous apportera le moyen de notre protection sociale et de notre dignité, face à la sauvagerie de l'argent qui organise les licenciements et la destruction des services public de la république sociale.

Afin d'affirmer publiquement nos positions,

Stop, il y a urgence: pour l'augmentation des salaires, pour stopper la décentralisation, pour stopper les licenciements. Nous sommes déterminés et revendicatifs, nous ferons germer l'entraide pour relancer la croissance et vaincre les politiques d'austérité.

FO un vrai syndicat qui ne donne pas de consigne de vote électorale.

FO est le syndicat celui qui respecte le mandat de ses adhérents.

Tous à la grève interpro le 10 septembre, faites adhérer à Force Ouvrière.

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Eric Le Courtois, secrétaire général UD CGTFO22.

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE du 5 JUILLET 2013

Enfermé par les engagements pris par la France dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen, le gouvernement annonce une énième « réforme » des retraites dans une logique de réduction des dépenses publiques et sociales, logique encore réaffirmée et accentuée pour 2014.

Rappelant son opposition au Pacte Budgétaire Européen et à la logique d'austérité, mise en œuvre en Europe et en France, la Commission Exécutive réaffirme la détermination de FORCE OUVRIERE à combattre toute remise en cause des droits des salariés du public, du privé, des chômeurs et des retraités.

Conformément au mandat du Congrès confédéral, la Commission Exécutive Confédérale rappelle, en particulier, outre son refus d'une réforme dite systémique :

- Son opposition à tout nouvel allongement de la durée de cotisation, la durée actuelle étant déjà trop longue ;
- Son opposition à toute velléité de remise en cause du statut général de la fonction publique et du code des pensions civiles et militaires ;

- Son opposition à faire baisser le pouvoir d'achat des retraités et chômeurs.

Elle mandate le Bureau Confédéral pour développer et défendre, dès maintenant et largement, les positions, arguments et revendications de FORCE OUVRIERE, en matière de retraite, de pénibilité du travail, d'augmentation des salaires et de lutte pour l'emploi.

Sur ces bases, la Commission Exécutive décide d'une mobilisation dès la rentrée. A cette fin sur des revendications claires, elle mandate le Bureau Confédéral pour prendre contact avec d'autres organisations syndicales.

Votée à l'unanimité

Communiqué des organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires se sont réunies aujourd'hui sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics.

Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le Gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre.

Ses premières déclarations inquiètent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire.

Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013 pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.

Montreuil, le 8 juillet 2013

COMMUNIQUÉ du BUREAU de l'UNION DÉPARTENTALE DES CÔTES D'ARMOR

Le bureau de l'UD 22, faisant le bilan de la conférence sociale de juin 2013, rappelle son opposition à la loi 2008, dite de représentativité syndicale. Il dénonce également le projet corporatiste du gouvernement d'inscrire dans la constitution la place des organisations syndicales dans l'élaboration des réformes en matière d'emploi, des relations individuelles et collectives du travail et de la formation professionnelle.

La résolution de la commission exécutive confédérale du 5 juillet s'inscrit dans les résolutions du congrès et du dernier CCN, elle rappelle clairement l'opposition absolue de notre confédération, au pacte budgétaire européen et à la logique d'austérité.

Cette déclaration conforte encore la position défendue ces dernières années par la CGT FO, contre la volonté du gouvernement d'associer les organisations syndicales à un pacte social pour faire valider par les syndicats, la politique du pacte budgétaire européen à laquelle le gouvernement a décidé de se soumettre.

Le bureau de l'UD 22 réunie ce 5 juillet invite les syndicats FO des Côtes d'Armor à utiliser partout cette déclaration pour engager les salariés à préparer la mobilisation nécessaire dès septembre pour combattre les projets de remise en cause de tous les droits conquis par les salariés.

Saint Brieuc le 5 juillet 2013

FO présent le 26 avril, à l'occasion de la venue de Madame Le Branchu,

Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, lors de son adresse aux élus des Côtes d'Armor

DÉCENTRALISATION À LA CARTE, INÉGALITÉS AU MENU...

Bien que tronçonné en plusieurs lois et textes, l'acte III de la décentralisation présenté en conseil des ministres du 10 avril a pour objectif unique d'instaurer une « République des territoires ».

Nombreux désengagements de l'État; nouveaux transferts de missions vers des collectivités différentes; répartition des compétences publiques entre collectivités différentes d'une région à l'autre; consécration de la région comme chef de file stratégique créatrice de politiques et droits régionaux; renforcement du mitage territorial et renforcement de l'urbain par la création des métropoles aux compétences spécifiques; organisation de la suppression progressive du département et de l'échelon communal; etc... pour Force Ouvrière cette « décentralisation à la carte » va entraîner un accroissement des inégalités et une différenciation du droit et de la déclinaison des lois et des politiques publiques nationales d'une région à l'autre.

Associée à la « Modernisation de l'action publique » qui prend la suite de la RGPP et à la « Réforme de l'administration territoriale de l'État », cette décentralisation conduit à l'éloignement des services publics des usagers, à la désertification de la puissance publique en particulier en zones rurales, à une balkanisation de l'action publique, à des suppressions d'effectifs publics du fait des mutualisations-fusions, et à des mobilités forcées pour plus de 400.000 agents (Etat et territoriaux) sur 10 ans.

L'autre remise en cause du principe d'égalité est dans l'objectif de mettre en place un principe de « proportionnalité des normes ». Ainsi, en fonction des collectivités locales ou en fonctions des entreprises, les règles appliquées pourront être différentes. Avec le projet d'acte III de décentralisation, qui comporte un volet identique sur l'interprétation et l'applicabilité territoriale des normes, il s'agit de promouvoir une « République des territoires aux droits et normes différents », ce que FORCE OUVRIERE condamne.

Force Ouvrière dénonce cette logique d'une « République des territoires » autour de droits locaux, régionaux et métropolitains, et marque son opposition à un projet qui remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

Alors que chacun constate chaque jour, et quel que soit le domaine, la nécessité de préserver un État républicain, qui peut croire qu'un État qui délèguerait ses pouvoirs essentiels aux régions ne deviendrait pas rapidement incapable d'assurer, de porter et de garantir les politiques publiques, faisant ainsi la part belle à ceux qui veulent renforcer encore la concurrence libre et non faussée ? Comment ne pas y voir la préfiguration d'une concurrence sans merci et sans contrôle entre les régions, entre les collectivités ? En tout cas, pour FO, cela ne constituerait pas un progrès mais un recul inacceptable...

Parallèlement, tout comme la RGPP, le but affiché de la MAP est « d'améliorer les services publics » mais surtout de « permettre de dégager de nouvelles économies budgétaires » pour tenir les engagements gouvernementaux de

réduction des dépenses publiques. La MAP est aussi associée par le gouvernement à un souci de « compétitivité » : elle fait partie intégrante du « Pacte de compétitivité » décidé par le gouvernement le 7 novembre 2012.

A nouveau, il ne s'agit pas d'améliorer l'intervention publique et les moyens des services publics mais sous couvert d'une « modernisation » de l'action publique de justifier des économies budgétaires, d'abord sur le budget de l'État, pour mieux les imposer demain aux collectivités. L'annonce de la réduction des dotations budgétaires aux collectivités locales d'un milliards et demi d'euros en 2013, et 2014 montre l'objectif...

C'est la mise en œuvre implacable du TSCG auquel le gouvernement a décidé de se soumettre. Les économies que l'État s'impose aujourd'hui, dans sa présence sur le territoire, préfigure de manière à peine caricaturale ce qu'il imposera demain aux collectivités ou ce qui en restera...

Les coupes budgétaires annoncées pour les Directions Départementales Interministérielles (DDI), font craindre leur disparition pure et simple, annonçant là aussi la fin du département. Les Ministères affichent clairement l'abandon de l'appui stratégique apporté aux communes depuis des années, comme par exemple l'aide technique aux communes (ATESAT), indispensable aux petites communes rurales en particulier. De la même manière cette politique impose aux services de l'État d'abandonner l'instruction des permis de construire. Quel avenir pour tous les agents qui traitent de ces dossiers ? De quel droit supprimer ainsi aux communes la mise à disposition gratuite des services de l'État inscrites dans les lois de décentralisation de 1982 ?

Dans le même temps les Ministères rappellent le caractère prioritaire de missions telle la prévention des risques, alors qu'en Bretagne la diminution programmée des effectifs sur ce thème, est de 20% entre 2012 et 2013... Où sont les priorités réelles et comment l'État pourra les mettre en œuvre demain ? Les conséquences dramatiques de la catastrophe consécutive à l'ouragan Xynthia (submersion marine) semblent déjà bien loin dans l'esprit des gouvernements...

Il faut rajouter à ce démantèlement le projet de suppression de 30% des Sous-Préfectures, et la mise en place de plateformes régionales en Préfecture.

Comment le service public sera rendu demain, en particulier auprès des personnes qui ont des difficultés pour se déplacer, qui ne maîtrisent pas l'informatique, quelle égalité de traitement, comment les personnels seront-ils reclassés, quelles mobilités forcées pour les personnels ?



Suite de l'article: *Décentralisation à la carte, inégalités au menu*

En matière de contrôle sanitaire, la Bretagne est une région à très forte vocation agricole et agro-alimentaire. Les récents scandales sanitaires qui ont secoué le pays nous confortent encore dans notre revendication du renforcement de cette mission essentielle pour la sécurité publique. Nous dénonçons en effet depuis plusieurs années, une politique de mise en place de l'auto-contrôle, ou la diminution des moyens dans ces secteurs, qui ont conduit au scandale international de la « vache folle », après que Mme THATCHER ait liquidé les services sanitaires en Angleterre.

Mais aujourd'hui, force est constaté le désengagement de l'état sur ses missions à travers le projet de création d'un établissement public de la sûreté sanitaire de l'alimentation (EPSSA) sous tutelle de l'état. Ce processus ayant déjà commencé avec la délégation de l'inspection en abattoir. Les différents scandales de ces derniers mois ne devraient-ils pas faire réfléchir sur la nécessité de conserver le contrôle au sein de l'état et non de le transférer au secteur privé ?

Dans l'éducation nationale, le décret sur la modification des rythmes scolaires a soulevé partout la colère des élus, des parents et des enseignants, et singulièrement dans les Côtes d'Armor où une proportion très importante de communes a refusé de mettre en place ce décret à la rentrée de septembre. Là aussi sous couvert de préservation des droits de

l'enfant, il s'agit de faire des économies, de procéder au désengagement de l'État, à travers la territorialisation de l'école, en imposant d'abord la prise en charge financière et demain pédagogique par les communes. Force Ouvrière se félicite des mobilisations convergentes qui se construisent, pour exprimer le rejet de ces orientations, et freiner ici désengagement de l'État.

La mobilisation des élus, de la population, des personnels dans l'unité a aussi été très forte sur le secteur de DINAN, pour empêcher la fermeture du commissariat de police. Malgré les manifestations, l'intervention de nombreux élus, le projet de fermeture a été imposé à tous. Force Ouvrière continue de dénoncer un tel coup de force, qui ne tient aucun compte des revendications exprimées à la base.

En conclusion, **FORCE OUVRIERE dénonce et s'oppose au projet d'acte III de décentralisation, accompagné par la Modernisation de l'Action Publique, et revendique.**

- Pour l'égalité républicaine, contre une « République des territoires » ;
- Pour la défense des missions publiques de l'État et des collectivités territoriales ;
- Pour le service public des trois versants de la Fonction Publique, contre la dispersion aléatoire des missions publiques et la désertification territoriale du service public ;
- Pour l'arrêt de la fermeture des services publics
- Pour la défense du statut général de la fonction publique

L'austérité encore au menu pour 2014

Les injonctions de la Commission européenne et de la Cour des comptes, conformément au pacte budgétaire européen, dictent les décisions du gouvernement : pour 2014, celui-ci s'oriente vers une économie de 5 Md€ pour les régimes sociaux et une suppression de 9 Md€ sur le budget de l'Etat !

Réforme des retraites, restrictions de droits sociaux, nouveau gel du point d'indice et baisse du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les agents publics, destruction d'environ 13 160 postes statutaires dans la fonction publique de l'Etat (non compensée par une annonce de 9 900 emplois contractuels et/ou précaires sur certaines missions), moyens d'interventions subissant une baisse supplémentaire de 4% chez les opérateurs de l'Etat et de 2% en moyenne dans les ministères,...

Avec de telles mesures, ce sont des missions publiques abandonnées bien que prioritaires socialement ; des services publics de proximité en moins ; une commande publique en diminution ce qui aura un impact fort sur l'activité et sur l'emploi privé, notamment en zones rurales.

En restant enfermé dans cette logique restrictive, le gouvernement ne semble donc tirer aucune leçon de la

crise et persiste dans une politique d'austérité qui l'aggrave. En réduisant la dépense publique associée à une réduction salariale, c'est la demande qui se réduit, et ainsi la consommation comme la production et donc la croissance. Au final moins d'emplois, moins de recettes fiscales et sociales. C'est, au contraire, un « choc de demande » qu'il faut créer !

La seule réponse sensée à la question des finances publiques est d'arrêter de véritables pistes redistributives selon une réforme fiscale d'ampleur remettant l'impôt sur le revenu au cœur du dispositif, en supprimant les niches fiscales anti-sociales et négatives pour l'emploi, en imposant une conditionnalité pour l'emploi aux aides publiques et en s'intéressant aux besoins publics et aux recettes fiscales nécessaires pour y répondre (y compris en luttant contre l'évasion fiscale).

FORCE OUVRIERE réaffirme que les régimes sociaux et les services publics doivent, plus que jamais, être renforcés pour combattre la pauvreté et les inégalités grandissantes. Ils sont, à travers l'action publique et les investissements qu'ils permettent, source de croissance, au même titre que l'indispensable augmentation des salaires pour relancer la consommation.

Mettre la République en tête des priorités impose de sortir de l'austérité. Parce que l'austérité est destructrice socialement et économiquement et qu'elle peut déstabiliser les démocraties.



RETRAITES : TOUT RECU EST INACCEPTABLE !

L'UD FO 22 fait sienne la déclaration intersyndicale (CGT, CGT-FO, FSU, SOLIDAIRES) du lundi 8 juillet 2013.

Elle appelle tous ses syndicats à une journée d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013, pour ne pas laisser le MEDEF faire sa loi et imposer d'autres choix au gouvernement que sa contre-réforme des retraites, le gel des salaires voire leur baisse, la destruction de l'emploi et des services publics.

Après l'inutile Conférence Sociale des 20 et 21 juin et les concertations de l'été, le gouvernement attend le mois de septembre pour donner les mesures qu'il compte prendre, mais :

D'ores et déjà, le gouvernement annonce le recul de l'âge de départ en retraite avec l'allongement de la durée de cotisations, pénalisant ainsi les futures générations. Les retraités seront également mis à contribution au travers une fiscalité accrue réduisant d'autant le montant de leur retraite.

Alors que la durée moyenne de cotisation est de 37.75 ans, tout allongement supplémentaire ne serait qu'une paupérisation générale.

L'UD FO 22 milite pour le progrès social et pour 37.5 ans de cotisation et refuse que :

- les retraites soient remises en cause
- les salaires, les retraites et les minima sociaux n'évoluent pas
- les services publics soient démantelés
- le dialogue social remplace la pratique contractuelle et rende subsidiaire les syndicats
- notre sécurité sociale ne soit plus celle de 1945

Ci-dessous un tract qui circule...!

NE TOUCHEZ PAS A NOS RETRAITES !

La Commission Européenne exige du gouvernement français qu'il prenne "des mesures, dès cette année, pour réformer son système de retraite". Selon l'AFP, la Commission "recommande, notamment à Paris, d'adapter les règles d'indexation, les âges minimums et de taux pleins, la période de contribution et les régimes spéciaux mais en évitant d'augmenter les contributions des employeurs aux régimes de retraites".

Le 14 juin la Commission Moreau sur les retraites, a rendu ses propositions, entre autres : "allonger la durée de cotisation jusqu'à 44 annuités, reporter l'âge légal de la retraite à 64 ans, revaloriser les pensions en dessous de l'inflation, fiscaliser les majorations de retraite pour 3 enfants et +, aligner le taux de la CSG des retraités imposables sur celui appliqué aux actifs, supprimer l'abattement fiscal de 10 %, durcir le mode de calcul des pensions des fonctionnaires".

Pour justifier cette nouvelle contre-réforme des retraites, on nous ressort l'argument déjà utilisé lors des précédentes réformes, à savoir que "la durée de vie augmentant les salariés devraient travailler plus longtemps" !

Les UD CGT, FO, FSU, Solidaires considèrent que ce n'est pas l'augmentation de l'espérance de vie qui est responsable du soi-disant déficit du régime de nos retraites mais le chômage de masse comme toutes les mesures d'austérité prises pour baisser le « coût du travail », inefficace pour l'emploi mais revendiquées et obtenues par le patronat.

FO condamne vigoureusement toutes ces décisions qui détruisent la croissance ; pour dépenser il faut du pouvoir d'achat, donc augmenter les salaires, les retraites et les minima sociaux.

L'UD FO réaffirme, qu'enfermée par ses engagements la France, dans le cadre du pacte budgétaire imposé par l'Europe, ne peut que remettre en cause les conquêtes sociales des salariés : retraite, salaire, école, santé, service public et protection sociale et conduire notre pays vers plus d'austérité et plus de misère.

Dès aujourd'hui, l'UD FO se mobilise avec tous les salariés du public, du privé, les chômeurs, les retraités pour s'opposer aux attaques patronales et gouvernementales et à l'austérité imposée par la Troïka.

En ce sens elle se prononce pour que l'unité la plus large se réalise, dès maintenant, à tous les niveaux, sur les véritables revendications.

La mobilisation des salariés, des retraités et des chômeurs, doit conduire à bloquer le pays pour faire échec à une nouvelle contre-réforme des retraites et à l'abrogation de l'ANI.

Communiqué de l'UD CGTFO 22 à Saint Brieuc le 10 juillet 2013

C'est la réduction du chômage massif tout comme l'augmentation des salaires et des pensions, l'arrêt des licenciements dans le privé et des suppressions de postes dans la Fonction Publique qui entraineront automatiquement une hausse du volume des cotisations et donc du volume des ressources financières pour la Sécurité Sociale et pour les différents régimes de retraite.

1993 Balladur - 2013 Ayrault 20 ans de recul social, ça suffit !

**Rassemblons-nous sur des exigences revendicatives
SALAIRE – EMPLOI – COTISATIONS SOCIALES**

Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur les retraites, les Unions départementales CGT, FO, FSU, Solidaires des Côtes d'Armor disent :

OUI à la retraite par répartition à 60 ans à taux plein, à un retour à 37,5 annuités de cotisation (voire moins, comme dans d'autres pays européens) !

OUI à la suppression de la décote !

OUI à une augmentation générale des salaires !

NON au recul de l'âge de départ à la retraite,

NON à l'allongement de la durée de cotisation pour une retraite à taux plein,

NON à la désindexation des pensions par rapport à l'inflation,

NON à la remise en cause des régimes spéciaux !

Attention cette proposition de texte FO 22 a été envoyé le 11 juillet 2013, à cette heure de rédaction cette proposition de texte unitaire est en attente de validation par les autres OS,

Coordination Régionale CGT Force Ouvrière

Unions Départementales de Bretagne

Conseil Economique et Social de Bretagne -

Séance plénière du 17 juin 2013

Intervention de Pierrick SIMON

au nom de la CGT-Force Ouvrière

à propos de la contribution du CESER

« Mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante par la région Bretagne »

A la lecture du rapport sur la « mise en œuvre d'une démarche d'innovation et de progrès vers une agriculture écologiquement performante par la région Bretagne » le groupe Force Ouvrière, même si il partage le constat d'une nécessaire évolution de l'agriculture bretonne vers une agriculture environnementalement plus responsable, s'interroge sur la place et le rôle dédié aux industries agroalimentaires face à de tels bouleversements.

Le RAP n'est guère plus rassurant. Au détour d'une phrase nous apprenons que « *le pôle de compétitivité Valorial et les centres d'innovation technologiques ont proposé un espace dédié à l'usine agroalimentaire du futur à la valorisation des expertises du territoire* »

A Force Ouvrière nous ne sommes pas sûrs que ces formulations à caractère technocratiques suffisent à rassurer les salariés de l'agroalimentaire breton. Après ceux de Doux, ce sont ceux de GAD qui sont maintenant dans la tourmente : 17 00 emplois directs sont menacés, 4 400 au total selon Ouest France. La mise en redressement judiciaire de GAD pourrait avoir pour effet la fermeture des abattoirs de Lampaul- Guimillau et de Josselin. L'abattoir de Lampaul est le premier de Bretagne voire de France.

La gravité de la situation eut voulu que nous déposions un vœu en vue d'obtenir une position nette du CESER quant à la défense de l'emploi dans l'agroalimentaire breton. IL y a quelques mois, le groupe Force Ouvrière a, fait une proposition analogue au bureau du CESER lors des licenciements au sein de DOUX. Notre proposition, aussi curieux que cela puisse sembler, n'avait pas recueilli l'ensemble des voix du collège 2 !

Vendredi dernier les salariés de GAD ont envahi l'assemblée générale de la CECAB afin d'exprimer leurs inquiétudes quant à leur devenir et d'entendre la réponse de leur direction en la présence des administrateurs de la dite coopérative. La direction a préféré clore l'assemblée générale que de satisfaire cette légitime demande !

Nous tenons ici à souligner que les salariés de GAD Finistère ont été rejoints dans leur combat pour la défense de leur emploi par les agriculteurs de ce département. La fermeture de l'abattoir de Lampaul aurait pour conséquence que moins de 50% de la production porcine finistérienne soit abattue localement.

Le groupe Force Ouvrière tient ici à rappeler ses craintes pour l'avenir de l'industrie agroalimentaire bretonne. Après Doux, GAD, SLVA, BELDIS ... A qui sera le tour ?

Pour le groupe Force Ouvrière le sauvetage de l'industrie agroalimentaire bretonne ne pourra se faire qu'au travers de politiques locales, nationales fortes quant au développement de l'industrie au sein de notre pays. Ces choix pouvant heurter certaines décisions politiques européennes prises quant aux transitions énergétiques.

Nous réitérons ici notre opposition au dumping social qui sévit notamment dans les industries agroalimentaires bretonnes. En effet l'absence de salaire minimum en Allemagne, le recours massif dans les abattoirs allemands à une main d'œuvre venant majoritairement des pays de l'est, font qu'il est économiquement plus intéressant pour les industriels bretons de faire abattre et découper les porcs bretons en Allemagne plutôt que localement !

Ces choix économiques ayant les conséquences que l'on connaît en termes d'emplois.

Dans le même temps la commission européenne qui n'est pas à une schizophrénie prêt demande à la région Bretagne de diminuer son impact carbone. La disparition des abattoirs bretons et le transport en camions des porcs bretons en vue de leur abattage en Allemagne ne réduiront certainement pas l'impact carbone de la région Bretagne.

Comprenez qui pourra !

A Force Ouvrière, plus que jamais, nous revendiquons l'arrêt immédiat des licenciements.





37.5° cet été pour obtenir notre bonheur, préparons la Grève interprofessionnelle et reconductible, le 10 septembre 2013!

Alerte aux adhérents, le 18 octobre 2013, venez au congrès des syndicats de la CGTFO 22, salle Bagatelle à Plérin.

La vie de l'organisation

UL St Brieuc : Patrick GAUTHIER

5, rue de Brest 22000

☎ 02 96 33 62 63 contact@fo22.fr

UL Lannion : Patrice LOISON

15 place des Patriotes 22300

☎ 02 96 46 52 40 lannion@fo22.fr

UL Lamballe : Patricia LELOUP

48 rue du Dr Lavergne 22400

☎ 02 96 34 79 36 lamballe@fo22.fr

UL Dinan : Catherine CHAUVET-MORIN

allée de la Fontaine des Eaux 22100

☎ 02 96 39 65 07 dinan@fo22.fr

UL Loudéac : Jean-Louis ABAUTRET

36, rue de Moncontour 22600

☎ 02 96 66 09 40 loudeac@fo22.fr

UL Guingamp : Armand HUITOREL

☎ 06 64 97 87 83

guingamp@fo22.fr

UL Paimpol : Jean-Claude CADIOU

☎ 06 32 95 84 36

paimpol@fo22.fr

UL Rostrenen : Yvon BOURHIS

☎ 02 96 32 63 62

contact@fo22.fr

AFOC

Pour vos info conso, informez vous !

☎ 02 96 33 62 63 afoc@fo22.fr

STAGES 2013 A L'UD : INSCRIVEZ-VOUS

SE FORMER EST INDISPENSABLE POUR MIEUX DÉFENDRE.

TOUT SALARIÉ A DROIT À 12 JOURS PAR AN DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE

Lundi 14 au Vendredi 18 Oct. : **DECOUVERTE FO**

Lundi 18 au Vendredi 22 Nov. : **S'ORGANISER**

Lundi 02 au Mercredi 04 Déc. : **DECOUVERTE DE L'ECO**

Jeudi 05 au Vendredi 06 Déc : **CONSEILLER DU SALARIE**

Conditions et formulaires d'inscription disponibles à l'UD. Prévoir **6 à 8 semaines** au moins pour les convocations.

Attention pour votre employeur, un délai de 30 jours de prévenance est à respecter.

Et il nous faut plus de 10 stagiaires pour couvrir les inscriptions.

Attention, nous demandons des pré-inscriptions.

Pour vos agendas :

La Commission d'Action Juridique de l'ud (conseillers prud'hommes, conseillers de salariés, défenseurs militants, délégués syndicaux, représentants des UL ...) se réunit une fois par mois. Pour vos questions transmettez vos e-mails, à l'attention de Muriel, Martial ou Paul. Tous les DS peuvent y venir plancher.

Action juridique juridique@fo22.fr

Permanence Info droits, à St Brieuc : les mardis et jeudi matin

« InFO22 Salariés ARTISANAT et TPE »

Salariés de l'artisanat ou des TPE (moins de 11 Salariés), vous avez des droits, organisez vous, constituez vos syndicats et mandatez vos représentants !

Ne restez pas seul, syndiquez-vous !

Contactez l'Union Départementale ou votre Union Locale FO, permanences d'info « Syndicale, Juridique et de défense des consommateurs », des conseillers de salariés Force Ouvrière à votre écoute, soyez en lien, constituez votre réseau FO.

Vos guides pratiques à l'UD

Guide : salarié, C.E, D.P, le droit syndical, CHSCT, du Consommateur et une bibliothèque existe et est à votre disposition à l'UD. Svp: vous avez des livres à nous transmettre, merci d'avance.

Adressez vos articles à Patrick, ou à l'UD. ☎ : 02 96 33 62 63 fax : 02 96 33 22 63

e-mail contact@fo22.fr 🌐 <http://www.fo22.fr>

Pour le site : Merci à nos partenaires de www.elyazalee.com